

Capsule jurilinguistique

Interférer et interférence

Les mots français **interférer** et **interférence** et les mots anglais *to interfere* et *interference* possèdent la même forme et des sens « voisins ». Les mots anglais *to interfere* et *interference* s'emploient dans un grand nombre de contextes et si, dans bien des cas, ils peuvent se rendre en français par **interférer** et **interférence**, il convient néanmoins de rechercher la justesse dans l'expression. La langue française ne manque pas de ressources à cette fin.

Dans le contexte juridique ou quasi juridique, le verbe anglais *to interfere* et le substantif *interference* revêtent les principaux sens suivants :

- intervenir sans invitation ni nécessité;
- agir pour faire obstacle à quelque chose, pour bloquer ou pour faire dévier de l'orientation prévue au départ;
- prendre des mesures destinées à nuire ou à causer un préjudice;
- intervenir auprès d'une personne, comme un témoin ou un juge, pour la harceler ou pour tenter de l'intimider ou de la soudoyer.

En français canadien, le verbe **interférer** possède deux sens contemporains. D'une part, il s'emploie pour désigner des actions simultanées qui se nuisent, qui s'influencent mutuellement en créant un effet négatif. D'autre part, il s'utilise pour communiquer l'idée de s'immiscer ou de s'ingérer dans quelque chose.

On constate ainsi que le verbe français **interférer** a un sens beaucoup plus étroit que son pendant anglais *to interfere*, et ce, malgré sa ressemblance avec lui.

Pour rendre les divers sens du verbe anglais *to interfere*, il existe en français une riche gamme de termes susceptibles de remplacer le verbe **interférer** et de bien exprimer la nuance appropriée dans un contexte donné : s'immiscer, entraver, faire obstacle, gêner, porter atteinte, s'ingérer.

Par ailleurs, il y a certains contextes où le mot **interférer** ne fonctionne pas comme équivalent direct de *to interfere*. En voici deux exemples appartenant à la langue juridique :

- pour rendre l'idée de « *X interfered with the witness* », on dispose notamment des possibilités suivantes : X a tenté d'influencer, d'intimider, de harceler le témoin, de nuire au témoin, ou d'intervenir auprès du témoin;

Remerciements

L'Université de Saint-Boniface remercie Justice Canada de son appui financier à la préparation de ce juricourriel.

- pour rendre l'idée de « *to interfere with the rights* », on pourrait dire : brimer les droits, porter atteinte aux droits, empiéter sur les droits, enfreindre les droits.

Notons que le verbe **interférer** se construit avec les prépositions « avec », « entre » et « dans ». Longtemps considéré comme étant un calque de l'anglais, la construction « interférer dans » (quelque chose) est maintenant admise et passée dans l'usage.

Remerciements

L'Université de Saint-Boniface remercie Justice Canada de son appui financier à la préparation de ce juricourriel.